Image not found or type unknown

rupture de contrat de travail par le cdp?

Par **manuela1979**, le **01/04/2011** à **10:10**

Bonjour,

actuellement mon frere est arrété, il est tres affecté par toutes les tensions et les mauvaises conditions de travail au sein de son entreprise. son spy lui à vivement conseillé de partir de son travail car c la source de son mal etre et de sa souffrance moral;
peut il saisir le cdp ? que doit il faire? aurait il droit a des indemnités ? la procedure est elle longue?
aidez nous svp

merci

Par **P.M.**, le **01/04/2011** à **10:49**

Bonjour,
Il faudrait déjà savoir si son mal être provient de ce qui peut être qualifié de harcèlement moral
Sinon, e plus simple serait peut-être d'essay de proposer à l'employeur une rupture conventionnelle

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés